

SESSION 2010

**CAPES
CONCOURS EXTERNE
ET CAFEP**

Section : ARTS PLASTIQUES

ÉPREUVE ÉCRITE DE CULTURE ARTISTIQUE

Durée : 5 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Dans le cas où un(e) candidat(e) repère ce qui lui semble être une erreur d'énoncé, il (elle) le signale très lisiblement sur sa copie, propose la correction et poursuit l'épreuve en conséquence.

De même, si cela vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement.

NB : Hormis l'en-tête détachable, la copie que vous rendrez ne devra, conformément au principe d'anonymat, comporter aucun signe distinctif, tel que nom, signature, origine, etc. Si le travail qui vous est demandé comporte notamment la rédaction d'un projet ou d'une note, vous devrez impérativement vous abstenir de signer ou de l'identifier.

Tournez la page S.V.P.

Sujet :

En quoi le point de vue et les séries d'effets qu'il induit sur la composition met-il en valeur le lien entre le spectateur et la scène représentée ?

Votre commentaire s'appuiera sur l'analyse détaillée du document 1 (plastique, technique, sémantique, esthétique, historique...) et sur l'étude synthétique des documents 2 et 3.

Document 1 (arts plastiques) :

Jan van EYCK (1390/1395-1441), *La Vierge du chancelier Rolin*, vers 1435, huile sur panneau, 66 x 62 cm, Paris, Musée du Louvre.

Document 2 (architecture) :

Andrea POZZO (1642-1709). Voûte en trompe l'œil de l'église des jésuites à Vienne (Autriche), 1703-1705.

Document 3 :

Joan TROSCHER (1585-1628). Miroir anamorphique avec éléphant, gravure sur cuivre (25 x 34 cm) autour de 1625. Document extrait de : Jurgis Baltrušaitis. *Magie artificielle des effets merveilleux*. Olivier-Pierre éditeur, 1969.

Rappel du texte réglementaire : Arrêté du 10-7-2000 (JO du 5-8-2000 et BO n° 30 du 31-8-2000) :

L'épreuve s'appuie sur un ensemble de trois **documents visuels assorti d'un sujet à consignes précises**. L'un de ces documents est relatif aux **arts plastiques**, l'autre à l'**architecture**, le dernier à un **art proche des arts plastiques** (arts appliqués, cinéma, photographie).

Il est demandé aux candidats :

- d'une part, d'**organiser une analyse plastique, technique, esthétique, sémantique du document relatif aux arts plastiques ;**
- d'autre part, de **rédigier une étude synthétique de l'ensemble des trois documents prenant notamment en compte leurs dimensions historique, sociale et culturelle.**



Document 1



Document 2



Document 3